

**MÉMOIRE INDIVIDUEL CONCERNANT LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
D'UN GISEMENT D'APATITE À SEPT-ÎLES PAR MINE ARNAUD INC.**

Présenté à la :

Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

SUJETS :

Un projet industriel de qualité

Le projet Mine Arnaud

La démarche québécoise vers le certificat d'autorisation

L'attitude du promoteur

La stratégie d'opposition

L'amélioration du projet, l'après-Mine Arnaud

Le développement durable et l'avenir de Sept-Îles

Vers un développement raisonné ou un sous-développement durable?

Ce dix-huitième jour de septembre 2013.

Par Luc Gagnon, Sept-Îles

Un projet industriel de qualité

Je suis arrivé à Sept-Îles en juillet 1981. Le chômage sévissait en Gaspésie, ici aussi. Je n'ai pas connu les années fastes de Sept-Îles, juste les lendemains de krach. J'y ai trouvé des gens plus accueillants que la moyenne, plus ouverts, plus optimistes aussi. Mais j'ai aussi vu la misère, les clés à la banque, les dépresses, les divorces et même le suicide d'un voisin désespéré. Puis j'ai vu, lentement, le réveil de Sept-Îles : la construction du quai de la Relance, la prospection pour une aluminerie par nos leaders locaux, le développement de certaines PME, notre petite Exposition Industrielle et Commerciale et le lancement du projet SM-3.

Au milieu des années 80, j'ai choisi la PME. Tant pis pour la grosse paie et les gros avantages. J'ai donc vu les développements de proche et j'ai aussi vécu de grands accomplissements et de grandes déceptions dans la grosse PME ou j'ai travaillé durant 15 ans.

C'est plus fort que moi : quand j'entends parler d'un projet industriel d'envergure, ma première réaction en est une de joie. Parce que je pense aux emplois, aux contrats et aux développements que cela peut entraîner. Mais aussi parce que je trouve que Sept-Îles doit pouvoir progresser, grandir comme elle l'a fait dans le passé. Parce que je constate qu'une ville de trente mille habitants à 600 kilomètres de la première agglomération considérable, c'est un peu petit pour réunir les services de base. Parce que nous peinons à maintenir ouvert un centre de ski. Parce que nous aurons un pavillon universitaire à cause de la présence d'une grande industrie, sinon ce serait injustifiable financièrement et nous ne l'aurions pas. Parce que, surtout, je crois que Sept-Îles possède un potentiel un peu rare et qu'elle peut se développer encore beaucoup sans devenir moins vivable. À condition que les gens s'engagent en appuyant les projets et en exigeant le respect des normes modernes de gestion environnementale et managériale.

Ensuite le cartésien en moi ressort avec ses trente-deux ans de technique et de management industriel et il se demande c'est quoi ce projet, ça tient à quoi, ça va se faire comment et par qui? Mine Arnaud n'a pas échappé à mon intérêt et comme toujours, j'ai voulu savoir de quoi il retourne, quels seraient les caractéristiques du projet et surtout ce qui allait rester aux générations futures, vers 2045. Je serai trop vieux pour voir ça, mais mes petits-enfants seront alors au début de la trentaine.

Ce que j'ai constaté m'est apparu très encourageant et ne justifie en aucun cas le bruit d'opposition élevé que nous entendons depuis les débuts. Même en humour, en poésie ou en chanson une position déraisonnable reste déraisonnable.

Le projet Mine Arnaud

Tout d'abord, les promoteurs de ce projet ne sont pas des amateurs, ils sont les leaders mondiaux dans la transformation et dans l'utilisation de l'apatite. Non seulement ils excellent dans le procédé, mais ils sont les mieux placés pour évaluer le marché et ses tendances. Yara International s'intéresse au gisement du Canton Arnaud parce qu'il est de classe mondiale, possiblement le meilleur connu avec un bon volume et une très faible présence d'éléments indésirables. Pas banal. Au point où Mine Arnaud a investi plusieurs millions en études de faisabilité et d'impact, qu'elle investira 750 millions de dollars pour la mise en exploitation et qu'au cours des trente ans de son histoire prévue, elle investira et dépensera plus de quatre milliard et demi en dollars de 2013.

Ce n'est que de l'argent diraient certains apprentis contestataires, rien pour justifier l'exploitation du formidable site du Canton Arnaud. Mais voilà, c'est beaucoup d'argent, c'est suffisant pour que des centaines et des milliers de personnes vivent à l'aise et c'est justement la même chose que ce que procure une pension du gouvernement, d'une société d'état ou d'une bonne vieille minière de fer! Ceux qui ne profiteront jamais de telles retraites sont les mieux placés pour justifier leur opposition farouche à ce projet.

Soyons sérieux, ce projet est majeur à l'échelle régionale, nationale et internationale. Les 750 emplois directs et indirects que générera son exploitation justifient la présence de 2000 à 2500 résidents sept-îliens qui vivent à l'aise et paient des taxes foncières, des taxes à la consommation et des impôts. Ils contribuent ainsi à payer le système de santé, les garderies, l'entretien des routes et même les allocations familiales! On pourra me traiter de capitaliste, reste que ce type de projet est un atout important pour une petite économie isolée comme la nôtre. Considérant que même les Chinois n'ont pas trouvé d'alternative valable au capitalisme...

Je trouverais normal qu'au lieu d'inventer des façons d'empêcher tout développement dans la région, on cherche plus à s'assurer que le projet soit doté des meilleures balises possibles pour éviter les dérives et maximiser les retombées positives dans le milieu. On a les moyens et les compétences pour le faire, mais à la place on doit constamment entendre la cacophonie des opposants qui refusent toute forme de développement, parce qu'il pourrait y avoir un risque, un impact, une mauvaise surprise.

Il y aura toujours des risques dans la réalisation d'un projet, il y a aussi des risques à ne pas réaliser un projet. C'est juste plus difficile d'identifier le responsable des conséquences d'un non-projet. On en reparlera plus loin.

La démarche québécoise vers le certificat d'autorisation

Au Québec, nous avons une vieille loi sur les mines, on a par contre un outil à l'avant-garde mondiale pour l'étude de projets d'envergure et pour déterminer les enjeux et l'acceptabilité d'un projet, le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). S'il est facile d'obtenir un droit minier (claim), il est cependant plus ardu d'être autorisé à exploiter une mine ou tout autre projet industriel d'envergure. Parce qu'il faut prouver au gouvernement qu'on exploitera la mine de façon responsable, à l'intérieur des normes imposées, en harmonie avec le milieu et qu'on ne laissera pas les lieux dans un état insalubre et dangereux lorsque l'exploitation sera terminée.

Il faut donc déposer une étude d'impacts au BAPE et défendre les données et les affirmations qui sont contenues dans l'étude. Cela constitue ce qu'on appelle une barrière à l'entrée : vous ne voulez pas ou ne pouvez pas vous engager dans ce processus? Alors vous n'exploitez pas de mine au Québec! Parfait pour décourager les aventuriers qui seraient prêts à aller au-delà de leur capacité, de leurs compétences ou des normes acceptables. Ce processus s'intéresse aux éléments du développement durable autant qu'à la protection de l'environnement et s'appuie en grande partie sur des faits scientifiques et des normes reconnues et non sur une certaine pensée magique «à la mode». Heureusement, sinon il deviendrait impensable de réaliser quelque projet d'envergure que ce soit.

L'attitude du promoteur

Depuis que Mine Arnaud Inc. a été créé avec l'intention très claire de développer la mine d'apatite du Canton Arnaud, la direction du projet est allée au-delà de ce à quoi nous avons été habitués en matière de transparence et d'ouverture envers le milieu. Parallèlement à ses études de faisabilité et d'impacts et bien avant le processus du BAPE, Mine Arnaud a consulté, communiqué, écouté et même ajusté plusieurs éléments de son projet en fonction des commentaires reçus.

Ainsi, la butte-écran, qui sert à atténuer les impacts visuels et le bruit, est apparue suite aux premiers échanges. De même, malgré que Mine Arnaud affirme que son projet ne nécessite aucun déménagement, elle offre aux résidents du Canton de racheter leur propriété si tel est leur désir. Pas si mal quand on pense qu'au moins la moitié des résidences situées entre la rivière Rapide et le viaduc du Chemin de fer Arnaud ont été construites APRÈS la confirmation de son potentiel minier en 1994.

L'observateur intéressé que je suis depuis les deux dernières années n'a pu s'empêcher de remarquer que la direction de Mine Arnaud a fait preuve d'un respect, d'une patience et d'une résilience remarquable devant les invectives verbales lancées par la douzaine de ténors qui «l'accompagnent» depuis les débuts du projet. Mine Arnaud prend le temps d'expliquer, de vulgariser et de répéter pour habituellement se faire dire qu'on ne les croit pas.

La stratégie d'opposition

Les opposants au projet Mine Arnaud sont des gens passionnés et tenaces, il faut le reconnaître. Leur stratégie semble bâtie autour du détournement de chaque fait exposé dans l'étude et du concept de développement durable, dont l'ACCEPTABILITÉ sociale n'est pas la composante la moins galvaudée. Elle s'articule aussi autour de la répétition inlassable du message, même inexact. Elle tient beaucoup plus du marketing politique que de la science environnementale.

Mais voilà, la plupart des arguments utilisés, sous-entendus et présentés lors des audiences sont fortement exagérés ou carrément faux. C'est d'ailleurs ce qui m'a convaincu d'écrire ce mémoire après avoir visionné les audiences publiques :

- L'apatite n'est pas toxique, pas plus que le gisement de Mine Arnaud, ni son procédé;
- Le sol brut de la Côte-Nord, comme l'ensemble de la planète, ne présente pas de pH équilibré;
- L'espace utilisé pour l'exploitation de la mine n'est pas perdu à jamais, il sera utilisable à d'autres fins après la fermeture, c'est d'ailleurs un point sur lequel serait intéressant de discuter si les gens ordinaires avaient un peu de place pour être entendus;
- L'eau rejetée dans le ruisseau Clet ne sera pas du poison, elle n'aura pas été affectée par des matières toxiques et aura été traitée avant de retourner à la nature;
- L'eau rejetée n'empruntera pas une faille géologique pour remonter vers le lac Rapide;
- L'appartenance à la Côte-Nord ne nécessite pas de voir un paysage invariable de conifères;
- Les dirigeants de Mine Arnaud ne sont pas les employés des payeurs de taxes qui penseraient pouvoir leur donner des ordres, pas plus que ne le sont les

fonctionnaires, les enseignants, les infirmières ou les technologues d'Hydro-Québec;

- Il n'y a rien de douteux ou de surprenant à ce qu'une entreprise qui va investir des millions de dollars dans un projet communique avec les autorités politiques et socio-économiques de la région d'accueil, y compris à l'aide de professionnels dûment autorisés;
- Le fonctionnement de seize camions miniers de dimensions moyennes ne changera pas remarquablement les émissions de diesel dans la région, ni la qualité de l'air;
- Alors qu'il est question de niveaux sonores de 40 ou 42 dB à proximité de la mine, il faut savoir qu'une conversation calme génère environ 60 dB, qu'un milieu urbain en génère 80 pratiquement en continu et qu'une écoute musicale «raisonnable» sous un casque d'écoute dépasse habituellement 100dB pour l'auditeur;
- L'abattement de la poussière par arrosage est une technologie de base, disponible et propre, rien à voir avec un cas compliqué ou un exploit;
- Le traitement et le transport du produit se fera en vase clos, la valeur du produit le rendant nécessaire;
- Les nanoparticules de diesel et l'effet cumulatif des activités n'empêchent pas les gens de vivre à Montréal, à New York, à Paris ou à Berlin, ainsi qu'à Brazzaville, Sao Paulo, Calcutta ou Shanghai;
- Mes comparaisons exagérées du point précédent servent à illustrer qu'il faudrait modérer un peu l'évaluation des impacts du projet Mine Arnaud pour assurer un débat serein, réaliste, respectueux et constructif.

L'amélioration du projet, l'après-Mine Arnaud

À mon expérience, le projet Mine Arnaud en est un bien ficelé qui devrait facilement s'intégrer dans le milieu et rencontrer les exigences de son certificat d'autorisation. Il est sûrement possible d'améliorer des éléments du projet dans sa forme actuelle, on peut sans doute en exiger un peu plus du promoteur. On doit cependant reconnaître que dans sa forme actuelle, le projet semble proche de l'utilisation des meilleures pratiques et des meilleures technologies connues.

Il est néanmoins un sujet qui me paraît essentiel d'optimiser pour le bien de tous et c'est le legs qu'une mine doit maintenant assurer au milieu. D'accord avec toutes les activités prévues de démantèlement et de décontamination, ainsi que la création d'un

plan d'eau de 800 mètres par 3,5 kilomètres, je crois néanmoins que Mine Arnaud, qui aura alors extrait tout le minerai et des profits importants, et Yara International peuvent se permettre de bonifier le fonds prévu et mettre en place des aménagements conformes à une nouvelle vocation du site minier, surtout autour du lac artificiel et dedans!

Le comité de suivi aura le temps de se pencher sur le sujet, mais dès maintenant il serait heureux que Mine Arnaud prenne l'engagement de participer aux premières infrastructures permettant de développer un site récréo-touristique ouvert sur la baie de Sept-Îles. Par exemple, des structures sous-marines permettant la plongée et son apprentissage, ainsi que des plages sécuritaires de bonnes dimensions seraient un minimum pour favoriser la suite. Belle façon de confirmer la volonté de l'entreprise d'être un citoyen corporatif exemplaire.

Le développement durable et l'avenir de Sept-Îles

Il y aura toujours des impacts dans la réalisation d'un projet, il y en a aussi à ne pas réaliser un projet. Par exemple, si le projet était reporté aux calendes grecques et que l'industrie du fer connaissait une baisse majeure dans deux ans, cinq ans ou dix ans, à qui devrait-on attribuer la responsabilité du chômage qui en découlerait? Dans les cinq premières années de mon arrivée à Sept-Îles, j'ai vu la population de ma ville diminuer d'au moins un tiers. Je sais ce que ça donne, j'ai vu bien des talents s'étioler faute de moyens de s'exprimer. Et tirer le diable par la queue, évidemment.

Je ne prendrai pas ma retraite de sitôt, mais comme plusieurs, j'arrive dans une période où il m'est de moins en moins nécessaire de gagner d'imposants revenus. Ça s'appelle l'indépendance financière, comme pour les retraités purs et durs. Qui pense aux autres, à ceux qui suivront? Ceux qui affirment qu'il faut faire ce projet en s'assurant qu'il rencontre les normes imposées en environnement ou les personnes qui n'ont plus (ou pas) besoin de gagner et qui ne veulent surtout plus que Sept-Îles se développe?

Le développement durable, ça ne consiste pas à reporter systématiquement des projets d'exploitation des ressources. Ça consiste à balancer les trois composantes : environnement, acceptabilité sociale et économie.

Le gisement d'apatite de Sept-Îles est là, dans le Canton Arnaud, pas ailleurs! Il est maintenant connu et évalué avec un minimum de précision. Le mode d'exploitation est défini et le promoteur a tenu compte de l'environnement et est ouvert à améliorer son projet, il l'a déjà prouvé. Le leader mondial dans l'utilisation de l'apatite affirme qu'il a

besoin de ce produit de haute qualité et croit pouvoir en fournir près de 1,5 million de tonnes par année durant trente ans. D'après son évaluation, le marché a besoin de ce produit et il se trouve que le produit sert surtout au domaine alimentaire. Alors, pour assurer la durabilité de la présence de l'humain sur terre, ce même produit a une contribution intéressante à apporter.

Pour ce qui est du terme galvaudé de l'acceptabilité sociale, d'après ma compréhension, il ne réfère pas à un concours de popularité à la fin duquel la population doit voter pour ou contre. Aucun promoteur sain d'esprit n'investirait des millions de dollars en courant le risque que son projet soit bloqué par l'humeur de l'opinion publique. Par exemple, parce qu'une autre industrie est responsable d'un accident environnemental et que quelques ténors habiles se dépêchent de faire des liens sournois avec le projet à quelques jours d'un référendum. Comment penser que des citoyens légitimement furieux ne pourraient pas s'exprimer au dépend d'un autre projet, même s'il est à leur avantage?

L'acceptabilité sociale, dans le concept du développement durable, est évaluable objectivement par les gens qui possèdent une expertise et une expérience reconnue, comme les experts du BAPE au Québec. Le moins possible influencés par les passions qui ne manquent pas de se déchaîner à chaque projet, ceux-ci doivent évaluer la possibilité d'intégrer un projet dans un milieu en fonction de critères scientifiques et sociaux reconnus dans le secteur d'activité. Et fixent les conditions selon lesquelles ce projet pourrait selon eux rencontrer le consentement du citoyen modéré et du gouvernement.

Vers un développement raisonné ou un sous-développement durable?

En général, les gens aiment simplifier les choses, avoir une réponse simple à une situation donnée. Mais on vit dans un monde complexe qui exige un effort de réflexion supplémentaire pour comprendre un phénomène donné et y trouver une solution. Je me méfie toujours de ceux qui ont des réponses simples à des problèmes compliqués : en fait, ça veut généralement dire qu'ils n'ont pas de solution valable. La dernière fois que les gens ont vécu dans un monde simple, l'humain vivait dans une caverne, savait à peine communiquer par la parole et avait une espérance de vie de 35 ans.

Empêcher la réalisation d'un projet valable, ce n'est pas ce qui permettra de donner à la région l'envergure qui lui permettra de devenir un milieu de vie attrayant. Avec la meilleure volonté du monde, Sept-Îles ne vivra pas du tourisme de sitôt et avant de devenir une cité du savoir, elle a de sérieuses preuves à faire. Et d'ailleurs pour

commencer à faire ses preuves-là, elle a besoin de la présence et de l'implication des entreprises majeures qui peuvent investir ici.

Faire du Canton Arnaud un lieu de récréation pour la population locale? Deux entrepreneurs différents ont tenté l'expérience dans les années 90 et ont échoué. Ils n'ont peut-être pas choisi les bonnes activités? C'est possible, mais probablement qu'avec plus de population, cela aurait été plus facile.

Sept-Îles ne restera pas au stade actuel indéfiniment. Elle peut se développer ou périliter, c'est selon. Si on avait refusé tout impact en 1950, elle serait toujours un village de pêcheur. Avec les hauts et les bas qui vont avec. Est-ce plus mal? Peut-être pas, mais l'immense majorité de ceux qui l'aiment aujourd'hui ne la connaîtraient tout simplement pas.

